

Séance ordinaire du conseil municipal de Bois-Franc, tenue le mercredi 5 mars 2025, à compter de 18 h 30, au Centre communautaire Donat Hubert de Bois-Franc.

Sont présents : M. Philippe St-Jacques      Mme Suzanne Guilbault  
                         M. Nyx Pilon                                      Mme Michelle Payette  
                         M. François Beaumont                      Mme Kim Bernatchez

formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Julie Jolivette.

Mme Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, occupe le siège de secrétaire.

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

#### 2025-RAG-7005      **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

La conseillère Kim Bernatchez propose et il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et avec l'ajout suivant :

- 6.1    Offre de USD Global pour service complet des bacs noirs et bruns
- 6.2    Souper gastronomique pour la Fondation Santé VG
- 6.3    Dégât d'eau

Adoptée.

#### 2025-RAG-7006      **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 FÉVRIER 2025**

La conseillère Michelle Payette propose et il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 5 février 2025 tel que présenté.

Adoptée.

#### 2025-RAG-7007      **ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET DES COMPTES PAYÉS DE LA PÉRIODE**

La conseillère Suzanne Guilbault propose et il est unanimement résolu d'accepter la liste des comptes à payer au montant de 117 779.63 \$ et la liste des comptes payés au montant de 24 707.94 \$ telle que présentée.

Adoptée.

### **Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

---

Annie Pelletier, directrice générale

### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

#### **Liste des argents reçus**

Présentation de la liste des argents reçus au 28 février 2025 au montant de 11 305.35 \$.

## **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

### **Liste des arrérages de taxes et autres comptes à recevoir au 26 février 2025**

Présentation de la liste des arrérages de taxes au montant de 815 461.06 \$ intérêts inclus.

Présentation de la liste des autres comptes à recevoir au montant de 9 995.02 \$.

## **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

### **Rapport des permis émis**

La directrice générale présente au conseil les permis émis pour février 2025.

2025-RAG-7008

### **APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL – CAMP DE JOUR**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité sort complètement de son champ de compétence municipale en offrant un service de camp de jour;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation des camps de jour par les municipalités n'est pas une obligation municipale;

CONSIDÉRANT QUE malgré cela, la majorité des municipalités offrent des camps de jour estivaux;

CONSIDÉRANT QUE ces camps de jour municipaux sont animés par de jeunes moniteurs et monitrices de 14 à 17 ans en moyenne;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités dispensant des services de camp de jour à l'ensemble des enfants sont assujetties à l'application de la Charte et qui donne l'obligation à l'accès aux services adaptés de ces camps de jour pour les enfants différents;

CONSIDÉRANT tous ces besoins, les municipalités ont de plus en plus de difficultés à répondre aux enjeux de façon sécuritaire;

CONSIDÉRANT également que les demandes d'accompagnements pour les enfants à besoins particuliers physiques ou psychologiques sont en nette croissance d'année en année;

CONSIDÉRANT l'absence de soutien financier pour offrir des mesures d'accommodements appropriés aux enfants, plusieurs municipalités envisagent de mettre fin à leur offre de camps de jour tout simplement en privant ainsi l'ensemble des enfants de ce service;

CONSIDÉRANT la lettre de la FQM du 10 juin 2024 demandant d'agir à la ministre des Affaires municipales et en appui à celle-ci;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Kim Bernatchez propose et il est unanimement résolu que la Municipalité de Bois-Franc soutien la demande déposée par la FQM auprès de la ministre des Affaires municipales le 10 juin 2024 et propose les actions suivantes :

- Renforcer le budget alloué au Programme d'assistance financière aux loisirs des personnes handicapées, particulièrement pour le volet accompagnement;
- Constituer, à court terme, un comité réunissant les parties concernées afin d'examiner en profondeur les enjeux liés aux camps de jour municipaux, dans l'optique d'une meilleure adaptation de ce service par le ministère de l'Éducation;
- Mettre en priorité la création d'une mesure financière dédiée spécifiquement aux camps de jour.

Que cette résolution soit acheminée à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et au ministre de l'Éducation

Adoptée.

2025-RAG-7009

**APPUI À MUNICIPALITÉ DE STE-CHRISTINE – DÉNONCIATION AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC EN LIEN AVEC L'ABSENCE D'AJUSTEMENT FINANCIER DE CERTAINS PROGRAMMES DESTINÉS AUX MUNICIPALITÉS EN RAISON DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE ACTUELLE**

CONSIDÉRANT QUE plusieurs programmes du Gouvernement du Québec destinés aux municipalités ne sont pas indexés, malgré la situation économique actuelle;

CONSIDÉRANT QUE cela a un impact direct sur l'augmentation importante de la charge fiscale globale des contribuables et sur les capacités financières des municipalités donc les MRC du Québec, puisque ces dernières doivent composer avec une hausse importante des coûts, pour la réalisation de projets et le maintien des services à la population;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont responsables de faire des budgets équilibrés, lesquels doivent tenir compte de la capacité de payer de leurs citoyen(nes);

CONSIDÉRANT QUE par ailleurs, que le financement promis à la MRC de Brome-Missisquoi et aux municipalités locales de son territoire à la suite du changement de région administrative n'a pas été ajusté systématiquement, ce qui a eu un impact négatif sur leurs finances, et ce malgré les engagements du Gouvernement du Québec;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Nyx Pilon propose et il est unanimement résolu d'appuyer la municipalité de Ste-Christine dans sa demande de :

- De demander au Gouvernement du Québec de régulariser le financement des programmes destinés aux municipalités, dont les MRC, notamment en prévoyant un

financement adéquat, tenant compte de l'inflation et des changements qu'elles subissent parfois;

De transmettre une copie de la présente résolution au premier ministre du Québec, M. François Legault, ainsi qu'à la ministre des Affaires municipales, Mme Andrée Laforest et au député de notre territoire, M. Robert Bussière.

Adoptée.

#### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

##### **Camp de jour**

La directrice générale mentionne au conseil qu'elle a eu une rencontre concernant le camp de jour Le Terrier. Ceux-ci ont besoin de savoir à quelle hauteur la municipalité est prête à contribuer pour garder actif le camp de jour. Le conseil demande à la directrice de s'en tenir au budget et dans l'éventualité où le montant serait plus élevé, il faudra en rediscuter avant de prendre une décision.

#### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

##### **Levée de fonds pour graduation CFPVG**

La directrice présente au conseil une demande d'aide financière pour la soirée de graduation du CFPVG. Le conseil ne donnera pas cette année.

2025-RAG-7010

#### **ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS POUR LE SCRI POUR L'AN 7 (2024)**

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie : « Toute autorité locale ou régionale et toute régie inter municipale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques doivent adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activité pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie »;

CONSIDÉRANT QUE la Directrice générale madame Annie Pelletier a déposé le rapport annuel pour l'année 2024 pour adoption par le conseil;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Nyx Pilon propose et il est unanimement résolu que ce conseil ait pris connaissance du rapport annuel du plan local de mise en œuvre du Schéma de couverture de risque en sécurité incendie de la municipalité de Bois-Franc pour l'année 2024 et l'adopte tel que déposé;

Et qu'une copie de la présente résolution accompagnée du rapport annuel soit acheminée au Coordonnateur-préventionniste de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau, monsieur Louis Gauthier, qui le transmettra au Ministère de la Sécurité publique.

Adoptée.

2025-RAG-7011

#### **APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE MONTCERF-LYTTON – DEMANDE AU MTQ – EXPLICATION DES SOMMES DU PROGRAMME PAVL – DOUBLE VOCATION À SAVOIR OÙ VONT LES SOMMES NON-DISTRIBUÉES À LA MUNICIPALITÉ**

CONSIDÉRANT QUE l'objectif du programme d'aide à la voirie locale est d'assister les municipalités du Québec dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local dont elles ont la responsabilité et qu'à travers ce programme, le volet double vocation vise à maintenir la fonctionnalité des routes municipales ayant également une vocation d'accès aux ressources forestières par le versement d'une aide financière supplémentaire ;

CONSIDÉRANT QUE ce programme est un effet de levier pour les municipalités du Québec et qu'il leur permet d'avoir accès aux différents volets d'aide financière ;

CONSIDÉRANT QUE les routes de la municipalité de Montcerf-Lytton sont utilisées de façon quotidienne par l'industrie forestière et que cette dernière reçoit une compensation financière à la hauteur d'une exploitation de 30 000 mètres cubes de volume de bois, alors qu'il y a un transport de volume de bois des entreprises forestières considérablement plus élevé ;

CONSIDÉRANT QUE le volet Double vocation du PAVL a des critères prédéterminés et limitatifs pour la réalité des terrains des municipalités, tel qu'un nombre de passages de camions lourds par année, qu'une compensation financière est définie par kilomètre, ainsi qu'un volume de bois établi ;

CONSIDÉRANT QUE la MTMD reconnaît la double vocation des routes pour la municipalité et que cette double vocation endommage et détériore prématurément le réseau routier qui est utilisé également par la population du territoire de la municipalité, mais aussi par les villégiateurs ainsi que les touristes qui profitent de tous les attraits touristiques importants pour un développement économique durable qui sont aux abords de ces routes ;

CONSIDÉRANT QU'il demeure de compétence municipale d'assurer l'entretien de son réseau routier, tout en assurant la sécurité des infrastructures en place et qu'avec la situation actuelle, la municipalité dénombre en moyenne 11 000 passages annuellement de camions lourds issus de l'exploitation forestière sur ses routes municipales ;

CONSIDÉRANT QUE la dégradation des routes de la municipalité se trouve à haut risque et que les coûts financiers qui y sont rattachés représentent un fardeau financier important pour une municipalité avec une population de seulement 663 personnes et que les aides financières issues du PAVL ne correspondent pas à la réalité de double vocation vécue réellement ;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Suzanne Guilbault propose et il est résolu unanimement d'appuyer la demande au MTMD de la municipalité de Montcerf-Lytton et d'inclure la municipalité de Bois-Franc qui vit la même problématique avec son chemin du Parc Industriel concernant les points suivants :

- D'effectuer une révision des modalités du Programme d'aide à la voirie locale - Volet Double vocation, afin de reconnaître un plus grand nombre de passages annuellement de camion lourd pour l'accès aux ressources forestières ;

- D informer la municipalité de l'investissement des sommes qui sont perçues par le MTMD pour les droits de coupe supplémentaire du 30 000 mètres cube perçu par la municipalité des entreprises forestières ;
- De reconnaître la situation particulière de la municipalité comme démontré dans les considérants ci-dessus et d'autoriser une aide financière additionnelle pour la municipalité de Montcerf-Lytton afin de lui permettre d'assurer l'entretien de ses infrastructures routières et d'assurer la sécurité de sa population ;
- De transmettre la présente résolution à madame la vice-première ministre du ministère des Transports et de la mobilité durable, Geneviève Guilbault ;
- De transmettre copie de la présente résolution à la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau ainsi qu'aux municipalités du territoire pour avoir leur appui dans cette demande formelle;
- De transmettre une copie de la présente résolution au ministre responsable de la région de l'Outaouais, au ministre du ministère de la Culture et des Communications, au ministre responsable de la jeunesse, monsieur Mathieu Lacombe, et au député de Gatineau, monsieur Robert Bussière.

Adoptée.

2025-RAG-7012

**ADOPTION DU RÈGLEMENT #2025-224 – RÈGLEMENT SUR L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS**

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 5 février 2025 ;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Kim Bernatchez propose et il est unanimement résolu que le règlement #2025-224 – Règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments soit adopté tel que présenté.

Adoptée.

2025-RAG-7013

**ADOPTION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 2024-218**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Bois-Franc doit adopter de nouveaux règlements de concordances suite à l'adoption du nouveau schéma d'aménagement et de développement de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a consulté le deuxième projet de règlement de zonage suite à une modification après l'adoption du premier projet et qu'il est en accord avec les modifications proposées;

CONSIDÉRANT QU'une consultation publique a eu lieu le 5 février 2025 à 18h et que personne ne s'est présenté;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu tenue de registre le 5 mars 2025 et qu'aucune signature n'y a été inscrite;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Michelle Payette propose et il est résolu unanimement que le conseil adopte le règlement de zonage 2024-218 pour la municipalité de Bois-Franc.

Adoptée.

2025-RAG-7014

**ADOPTION DU RÈGLEMENT RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS 2024-219**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Bois-Franc doit adopter de nouveaux règlements de concordances suite à l'adoption du nouveau schéma d'aménagement et de développement de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté le premier et le deuxième projet de règlement 2024-219 – Règlement relatif aux permis et certificats et qu'aucune modification n'a été faite par la suite;

CONSIDÉRANT QU'une consultation publique a eu lieu le 5 février 2025 à 18h et que personne ne s'est présenté;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Suzanne Guilbault propose et il est résolu unanimement que le conseil adopte le règlement relatif aux permis et certificats 2024-219 pour la municipalité de Bois-Franc.

Adoptée.

2025-RAG-7015

**ADOPTION DU PLAN D'URBANISME 2024-220**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Bois-Franc doit adopter de nouveaux règlements de concordances suite à l'adoption du nouveau schéma d'aménagement et de développement de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté le premier et le deuxième projet de règlement 2024-220 – Plan d'urbanisme et qu'aucune modification n'a été faite par la suite;

CONSIDÉRANT QU'une consultation publique a eu lieu le 5 février 2025 à 18h et que personne ne s'est présenté;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Philippe St-Jacques propose et il est résolu unanimement que le conseil adopte le règlement 2024-220 – Plan d'urbanisme pour la municipalité de Bois-Franc.

Adoptée.

2025-RAG-7016

**ADOPTION DU RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION 2024-221**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Bois-Franc doit adopter de nouveaux règlements de concordances suite à l'adoption du nouveau schéma d'aménagement et de développement de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté le premier et le deuxième projet de règlement 2024-221 – Règlement de construction et qu'aucune modification n'a été faite par la suite;

CONSIDÉRANT QU'une consultation publique a eu lieu le 5 février 2025 à 18h et que personne ne s'est présenté;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller François Beaumont propose et il est résolu unanimement que le conseil adopte le règlement 2024-221 – Règlement de construction pour la municipalité de Bois-Franc.

Adoptée.

2025-RAG-7017

**ADOPTION DU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 2024-222**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Bois-Franc doit adopter de nouveaux règlements de concordances suite à l'adoption du nouveau schéma d'aménagement et de développement de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté le premier et le deuxième projet de règlement 2024-222 – Règlement de lotissement et qu'aucune modification n'a été faite par la suite;

CONSIDÉRANT QU'une consultation publique a eu lieu le 5 février 2025 à 18h et que personne ne s'est présenté;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu tenue de registre le 5 mars 2025 et qu'aucune signature n'y a été inscrite;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Nyx Pilon propose et il est résolu unanimement que le conseil adopte le règlement 2024-222 – Règlement de lotissement pour la municipalité de Bois-Franc.

Adoptée.

2025-RAG-7018

**CHANGEMENT DU TAUX DE TAXATION INDUSTRIELLE À NON-RÉSIDENTIELLE POUR UN DOSSIER**

CONSIDÉRANT QUE lors de la préparation du budget 2025, le taux industriel a dû être ajusté afin de combler les coûts de plus en plus élevés pour l'entretien du chemin;

CONSIDÉRANT QUE le dossier en cause est une petite entreprise située sur la Route 105 et que ce n'est pas une industrie ou une usine donc, il ne devrait pas être classé au même titre que les grosses industries;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Philippe St-Jacques propose et il est unanimement résolu de facturer cette entreprise au taux non-résidentiel comme les autres petites entreprises dans la municipalité.

Adoptée.

2025-RAG-7019

**OFFRE DE USD GLOBAL POUR SERVICE COMPLET DES BACS NOIRS ET BRUNS**

CONSIDÉRANT QU'USD Global a remporté l'appel d'offres d'ÉEQ pour le service complet des bacs bleus (recyclage) ;

CONSIDÉRANT QU'étant déjà sur le territoire pour ce service, l'offre pour les deux autres bacs peut être offerte à un prix compétitif ;

CONSIDÉRANT QUE le service complet permet d'offrir aux citoyens que les bacs soient réparés directement chez eux ou remplacer en cas de bris majeur ou vol ;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Nyx Pilon propose et il est unanimement résolu d'accepter l'offre d'USD Global pour le service complet des bacs noirs et bruns.

Adoptée.

### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

#### **Souper gastronomique pour la Fondation Santé Vallée-de-la-Gatineau**

La directrice présente au conseil une invitation pour le souper gastronomique de la Fondation Santé Vallée-de-la-Gatineau au coût de 200 \$ le billet. Comme personne n'est disponible pour y aller, le conseil ne participera pas cette année.

### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

#### **Dégât d'eau**

La directrice générale mentionne au conseil que lors de la soirée de l'âge d'or le samedi 15 février, celle-ci a dû se déplacer avec Qualinet durant la nuit suite à un dégât d'eau. Le drain menant au réservoir septique a gelé et l'eau a remonté des drains dans les salles de bain créant une flaque d'eau à l'intérieur des bureaux. Suite à cela, la directrice demande au conseil s'ils veulent faire la réclamation des coûts engendrés aux assurances. Comme nous n'avons pas encore reçu la facture, le conseil préfère attendre le montant final des coûts avant de prendre une décision à ce sujet.

2025-RAG-7020

### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

La conseillère Kim Bernatchez propose et il est unanimement résolu que la présente séance soit levée.

Adoptée.

\_\_\_\_\_  
Julie Jolivette, mairesse

\_\_\_\_\_  
Annie Pelletier, directrice générale